



Divorce et partage

Par Valou34

Bonjour,

Je souhaiterais connaître mes droits en matière de divorce.

Mon conjoint est d'origine marocaine et a acquis 2 biens au Maroc au cours du mariage, un avec des fonds de la Communauté.

Nous avons acheté un bien en France, j'ai contribué seule aux remboursements du crédit et j'ai fait un apport de 50 000?.

Mon conjoint ne perçoit très peu de revenus et contribue donc très peu aux charges de famille.

Qu'est-il de la liquidation de communauté des biens à l'étranger et de ses comptes bancaires ?

Merci

Cordialement

Par ESP

Bienvenue et bonsoir

Je vous invite à rencontrer un notaire ou un avocat maîtrisant le droit marocain et les conventions internationales.

Il sera difficile de vous aider ici, où les bénévoles ne peuvent vous épauler que sur le droit Français.